

L'ÉTAT DU SECTEUR DES PRODUITS BIOLOGIQUES:

Rapport fédéral-provincial-
territorial sur le rendement 2017

L'Association pour le commerce des
produits biologiques

Juillet 2017





État du secteur des produits biologiques : Rapport fédéral-provincial-territorial sur le rendement 2017

Préparé par Jill Guerra et Lauren Martin

Publié le 17 juillet 2017

© Association pour le commerce des produits biologiques, 2017.

Remerciements :

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAF)

Atlantic Canada Organic Regional Network (ACORN)

Certified Organic Association of British Columbia (COABC)

Équiterre

Growers of Organic Food Yukon (GoOFY)

Manitoba Organic Alliance (MOA)

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Organic Alberta

Organic Council of Ontario (OCO)

SaskOrganics

Union des producteurs agricoles (UPA)

Les renseignements et le contenu de ce rapport sont la propriété de l'Association pour le commerce des produits biologiques et sont protégés par les lois en matière de droit d'auteur. La reproduction du présent rapport est permise à condition d'en mentionner la source.



L'Association canadienne pour le commerce des produits biologiques est le regroupement qui rassemble les membres du secteur biologique au Canada. Elle représente des producteurs, des expéditeurs, des transformateurs, des certificateurs, des associations agricoles, des distributeurs, des importateurs, des exportateurs, des consultants, des détaillants et d'autres intervenants de la chaîne de valeur du secteur biologique.



Table des matières

Sigles et acronymes.....	3
Sommaire	4
Introduction	6
Méthode.....	7
Résultats par catégorie	7
Règlements et leur application	8
Mesures de soutien à la production biologique	9
Construction du marché des produits biologiques	11
Collecte de données	13
Résultats par région	14
Gouvernement fédéral	14
Colombie-Britannique	16
Alberta	17
Saskatchewan	18
Manitoba	18
Ontario	19
Québec	20
Provinces de l'Atlantique	21
Territoires	23
Recommandations	23
Références.....	25



Sigles et acronymes

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ACORN	Atlantic Canada Organic Regional Network
AMS	Agricultural Marketing Service
C.-B.	Colombie-Britannique
CARTV	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
ONGC	Office des normes générales du Canada
COABC	Certified Organic Association of British Columbia
RBC	Régime Bio-Canada
ACPB	Association pour le commerce des produits biologiques
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
UE	Union européenne
FPT	Fédéral-provincial-territorial
CA2	Cultivons l'avenir 2
GoOFY	Growers of Organic Food Yukon
IRDA	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
MAPAQ	Ministère de l'agriculture, pêcheries et c
PNO	Programme national biologique
LPAB	Loi sur les produits agricoles biologiques
EXALO	Exportations alimentaires Ontario
PDIB	Programme de développement de l'industrie biologique
MAAARO	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario
RPB	Règlement sur les produits biologiques
GSC	Grappe scientifique biologique
PDSPB	Programme de développement du secteur des produits biologiques
OTA	Organic Trade Association
Î.-P.-É.	Île-du-Prince-Édouard
PODF	Prairie Organic Development Fund
POGI	Prairie Organic Grain Initiative
STEP	Saskatchewan Trade and Export Partnership
É.-U.	États-Unis d'Amérique
USDA	United States Department of Agriculture



Sommaire

Le secteur biologique canadien est prospère. En effet, depuis une dizaine d'années, il affiche des taux de croissance à deux chiffres. Comme il est en pleine évolution, des cadres de politiques, sous forme de réglementation, de politiques et de programmes gouvernementaux, sont requis pour soutenir son expansion. Le rapport fait l'analyse et le suivi des cadres de politiques en matière de produits biologiques des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT). Quatre catégories de soutien font l'objet d'une évaluation dans ce rapport : *les règlements et leur application, les mesures de soutien de la production, les mesures de soutien du marché et la collecte de données*. Des entrevues d'experts et des recherches préliminaires associées ont été effectuées afin d'attribuer des notes aux gouvernements FPT dans chaque catégorie. Ensuite, chaque gouvernement a disposé d'une section distincte où il pouvait faire état d'initiatives particulières de son ressort.

Le rapport vise avant tout à favoriser le soutien gouvernemental accru du secteur biologique canadien. En dressant le portrait des soutiens gouvernementaux disparates, le rapport ouvrira vraisemblablement le dialogue entre les intervenants qui souhaitent apprendre les uns des autres. Il décrira les diverses stratégies de soutien du secteur des produits biologiques comme des ressources utiles à la création de mesures de soutien plus efficaces. Comme c'est le premier rapport en son genre, *État du secteur des produits biologiques – Rapport fédéral-provincial-territorial sur le rendement 2017* sert de référence et fait état de la situation actuelle. Les rapports annuels subséquents feront le suivi des progrès et souligneront les réussites.

Faits saillants

Des failles dans les règlements sur les produits biologiques persistent dans certains gouvernements. | Le gouvernement fédéral a mis en place un règlement national sur les produits biologiques en 2009. Le Manitoba, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont adopté ces normes nationales, et le Québec possède sa propre réglementation. Les autres provinces et territoires n'ont aucun règlement. Cette situation révèle des failles, car les provinces et territoires qui n'ont pas de règlement ne sont pas en mesure d'assurer la conformité des allégations biologiques intraprovinciales ou intraterritoriales.

Le Québec a pris les devants en matière d'engagement gouvernemental à l'égard du secteur des produits biologiques. | Le Québec se pose en chef de file parmi les provinces et territoires. Il a été le premier à adopter des règlements en matière de produits biologiques, soutient largement la production et le marché biologique, et procède à d'importantes collectes de données.

L'Ontario n'est pas à la hauteur, même s'il s'agit du plus important marché. | Malgré que l'Ontario constitue le plus grand marché au Canada pour le biologique, il n'y a pas de règlement provincial et les aides gouvernementales sont restreintes et inégales.

La collecte de données est limitée et leur disponibilité n'est pas fiable. | La collecte de données limitée dans le secteur des produits biologiques constitue l'une des plus importantes failles dans les politiques et les programmes. En l'absence de données fiables et cohérentes, obtenues en temps opportun, la prise de décisions non éclairées présente un risque pour le secteur. Le Québec et le Manitoba effectuent les plus importantes collectes de données au pays.



Recommandations

Le rapport se termine par la présentation de trois recommandations aux gouvernements FPT visant la réussite du secteur des produits biologiques. La première recommandation préconise que **toutes les provinces et tous les territoires adoptent des règlements sur les produits biologiques** équivalents au régime réglementaire fédéral ou plus stricts que celui-ci. Il est essentiel que le cadre de réglementation soit cohérent d'une province et d'un territoire à l'autre. La deuxième recommandation prône les investissements des différents ordres de gouvernement dans des **systemes de collecte de données étendus et améliorés sur les produits biologiques**. Ces investissements sont essentiels, car les entreprises, les organisations et les décideurs ont besoin de données fiables pour prendre des décisions éclairées. La troisième et dernière recommandation est d'**augmenter les politiques et les programmes en matière de produits biologiques dans toutes les administrations**. Les gouvernements FPT recèlent une foule de stratégies de soutien du secteur des produits biologiques. Cependant, l'écart entre les politiques et les programmes des provinces, des territoires et du fédéral entraîne des inégalités au Canada et sur le marché mondial.



Introduction

L'industrie canadienne des produits biologiques est florissante; elle a affiché des taux de croissance supérieurs à dix pour cent au cours de la dernière décennie et elle ne fait pas mine de ralentir. Plus de 55 pour cent des consommateurs canadiens achètent des produits biologiques chaque semaine, et plus de 80 pour cent de ceux-ci ont continué d'en acheter ou en ont acheté davantage au cours de l'année dernière¹. La valeur du secteur a été évaluée à 4,7 milliards de dollars en 2015, en hausse par rapport à 3,5 milliards de dollars en 2013, soit une croissance d'un milliard de dollars en deux ans à peine². L'agriculture biologique profite également aux collectivités locales. Ainsi, une étude effectuée aux États-Unis (É.-U.) a conclu que dans les régions dans lesquelles il y a de fortes concentrations d'agriculture biologique, les taux de pauvreté sont plus faibles et les revenus médians sont plus élevés que dans les zones de forte activité agricole classique³.

Le secteur biologique ne se contente pas de son potentiel économique; il prône également la durabilité environnementale et l'innovation, objectifs auxquels le gouvernement fédéral a clairement donné son aval. Ces objectifs ont été intégrés au rapport du Conseil consultatif en matière de croissance économique intitulé « Libérer le potentiel de croissance des secteurs clés » (également connu sous le titre de « [Rapport Barton](#) »), à la [Déclaration de Calgary](#) – vers le prochain cadre stratégique et aux thèmes qui sous-tendent la [Politique alimentaire pour le Canada](#).

Comme c'est le cas pour toute industrie qui évolue, les différents ordres de gouvernement réagissent en élaborant une réglementation, des politiques et des programmes. Ensemble, ces initiatives forment un cadre stratégique qui, s'il est établi correctement, peut contribuer à la réussite du secteur. Dans le cas contraire, il risque de freiner sa croissance.

Le rapport de 2017 « État du secteur des produits biologiques : Rendement fédéral-provincial-territorial » (le Rapport) cherche à documenter et à suivre les façons dont les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) investissent dans les règlements, les politiques et les programmes sur la production biologique dans tout le pays. Chaque administration est certes confrontée à des circonstances uniques, mais ce Rapport souligne des exemples favorables d'initiatives gouvernementales qui favorisent la croissance du secteur. Des exemples de politiques et de programmes gouvernementaux étrangers sont inclus afin d'être étudiés dans le contexte canadien.

L'objectif que cherche à réaliser ce Rapport consiste à évaluer le soutien s'apportent les gouvernements aux produits biologiques et à mettre en évidence les principales recommandations préconisant des améliorations. En évaluant les programmes existants, le Rapport sert de ressource à ceux qui prônent le développement du secteur biologique dans leur province et territoire d'origine. Ce Rapport est la première évaluation pancanadienne du soutien s'apportent les gouvernements aux produits biologiques et sert de base à de futures analyses; elle sera effectuée annuellement afin de comparer l'évolution de l'aide et de l'action gouvernementales d'une année à l'autre.

¹ Association pour le commerce des produits biologiques. (2016). Sondage Ipsos auprès des consommateurs.

² International Federation of Organic Agriculture Movements. (2017). *The World of Organic Agriculture: Statistics and Emerging Trends 2017*

³ Organic Trade Association. (2016). *U.S. Organic Hotspots and Their Benefit to Local Economics*. Sommaire disponible à l'adresse : https://ota.com/sites/default/files/indexed_files/OTA-HotSpotsWhitePaper-OnlineVersion.pdf



Méthode

Les chefs de file FPT du secteur biologique ont été interviewés sur une période de 18 mois; il s'agissait de se faire une idée des programmes, des moyens de soutien et des circonstances qui prévalent dans leurs administrations respectives. L'analyse portait sur quatre principaux domaines qui sont essentiels pour que le secteur biologique soit fort : **Règlements et leur application**, **Mesures de soutien de la production**, **Mesures de soutien du marché** et **Collecte de données**.

Le domaine **Règlements et leur application** est le pilier de la crédibilité du secteur biologique. L'investissement gouvernemental dans des **Mesures de soutien du marché** destinées spécifiquement au secteur biologique aide les entreprises à avoir accès aux marchés des produits biologiques au pays et à l'étranger. Les **Mesures de soutien de la production** peuvent accroître l'approvisionnement en s'inscrivant à l'appui des producteurs au moyen d'aide financière, de recherche et de vulgarisation. La **Collecte de données** est essentielle pour permettre aux entreprises, aux organisations de soutien et aux décideurs de prendre des décisions éclairées et de planifier en connaissance de cause.

Un système de notation des administrations FPT a été mis en place. Dans certaines régions, l'histoire de la réglementation des produits biologiques est plus longue ou la production biologique est plus abondante que dans d'autres. Par conséquent, pour qu'il soit possible d'établir une comparaison équitable, chaque critère a été noté sur une échelle numérique de 1 à 10, des points partiels étant proposés pour des services ou programmes limités, comme des programmes pilotes ou des programmes en cours d'élaboration. Des points complets ont été accordés pour des programmes ou des services axés spécifiquement sur le secteur biologique, qui ont été entièrement mis en œuvre et qui sont l'équivalent de ceux qui sont proposés aux secteurs de l'agriculture classique.

La moyenne des notes a été calculée pour chacune des quatre principales catégories, et elle est représentée au moyen d'un système d'étoiles et présentée visuellement au moyen d'une progression des couleurs sur des cartes choroplèthes. Les étoiles représentent une note moyenne sur 10 pour chaque catégorie principale (tableau 1). Le système d'étoiles donne un aperçu des notes, les détails étant fournis dans le texte de ce Rapport par catégorie et par région.

Pendant le processus d'examen, un groupe de travail FPT dirigé par l'Association pour le commerce des produits biologiques (ACPB) a formulé des commentaires sur les constatations et les classements figurant dans le Rapport. Les membres du groupe de travail FPT ont été invités à se prononcer sur une version préliminaire du Rapport et, lorsque cela s'imposait, ils ont correspondu avec des fonctionnaires provinciaux pour en garantir l'exactitude.

★ ★ ★ ★ ★	10
★ ★ ★ ★	7.5 - 9.9
★ ★ ★	5.0 - 7.4
★ ★	2.5 - 4.9
★	0 - 2.4

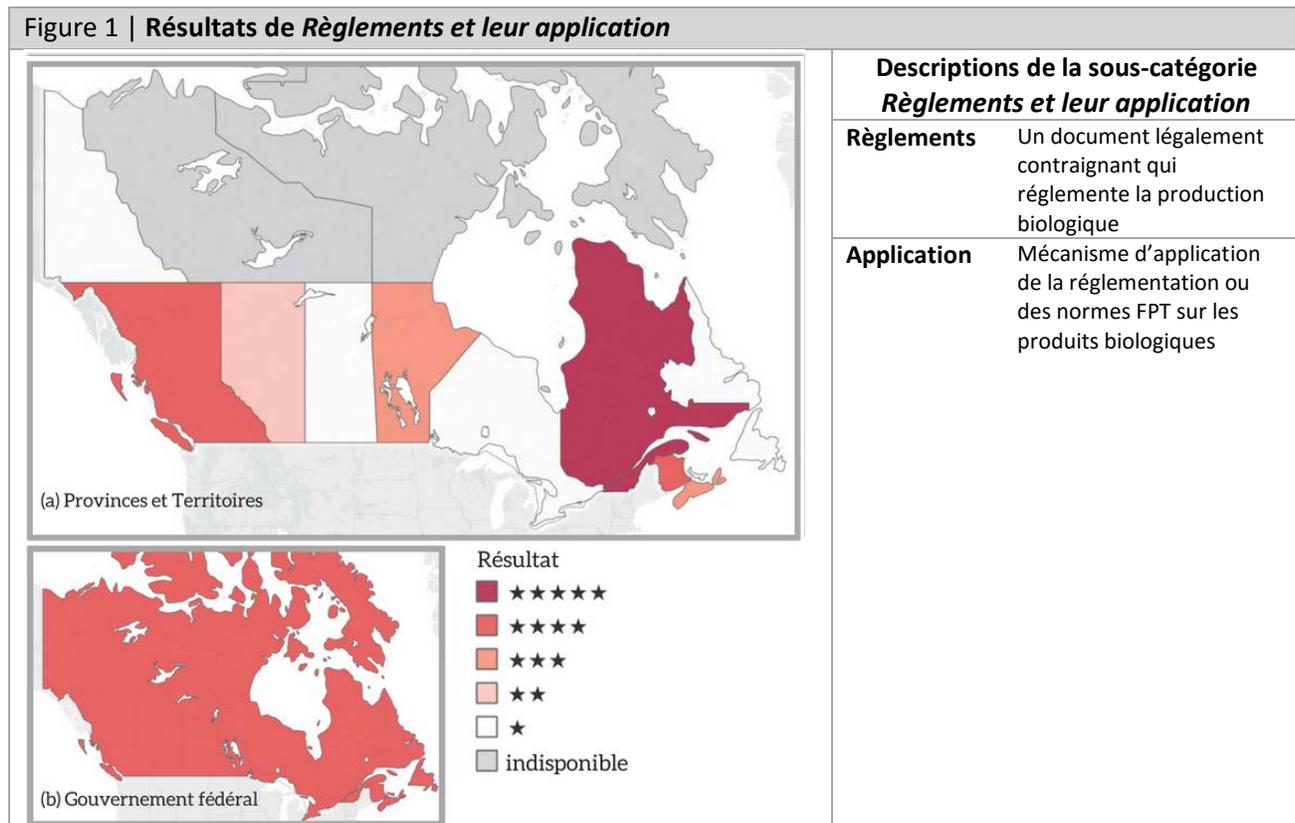
Résultats par catégorie

L'analyse est organisée d'après les principales catégories afin de mettre en évidence et de comparer les règlements, les politiques et les programmes entre différentes régions. Chaque section comprend une carte montrant les résultats dans tout le Canada et une description des sous-catégories.



Règlements et leur application

Les règlements assoient la structure du secteur des produits biologiques en mettant en place un ensemble de règles qui préconisent l'efficacité et l'équité. L'application des règlements est un complément nécessaire de la réglementation, qui garantit la conformité. À mesure que l'industrie croît, il s'impose que toutes les administrations adoptent une réglementation et des mécanismes d'application efficaces.



La principale source de réglementation et d'application du secteur biologique du Canada se trouve au niveau fédéral. En 2009, le gouvernement canadien a mis en œuvre une réglementation spécifique pour les produits biologiques, le *Règlement sur les produits biologiques* (RPB), qui englobe par renvoi les Normes sur l'agriculture biologique (les Normes), un mécanisme d'application connexe et le logo Biologique Canada. Ces éléments sont collectivement appelés Régime Bio-Canada (RBC) et seront examinés en plus de détail dans la section Gouvernement fédéral ci-après.

La réglementation fédérale des produits biologiques et son application sont subtiles et, dans l'ensemble, efficaces. Il s'ensuit que le gouvernement fédéral obtient des notes élevées dans la catégorie **Règlements et leur application**. Il y a cependant des failles et des secteurs dans lesquels des améliorations sont possibles. En voici quelques-uns : l'absence de réglementation pour les catégories de produits autres que les aliments, la provende et les semences, les ressources fédérales limitées consacrées au secteur biologique et le besoin d'un système plus solide d'application de la loi.

À l'heure actuelle, cinq provinces seulement ont leur propre réglementation des produits biologiques : la C.-B. (qui deviendra obligatoire à l'automne 2018), le Manitoba, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.



La C.-B. est en train de passer d'une norme volontaire à une réglementation exécutoire, qui entrera en vigueur à l'automne 2018. En 2013, le Manitoba a adopté la *Loi sur les produits agricoles biologiques* et le *Règlement sur les produits agricoles biologiques* qui énonce que les Normes nationales doivent être incorporées par renvoi. Le Nouveau-Brunswick a récemment adopté une réglementation provinciale sur les produits biologiques qui permet la mise en œuvre d'un mécanisme d'application; la Nouvelle-Écosse n'a pas tardé à lui emboîter le pas. Toutes les administrations qui ont une réglementation sur les produits biologiques y incorporent le RPB et les Normes fédérales par renvoi.

Le Québec est remarquablement en avance sur les autres régions sur les plans des règlements et de leur application. La réglementation québécoise du secteur biologique est en place depuis plus longtemps que les normes nationales; la province a commencé de réglementer le terme « biologique » en 2000. Bien que la province ait incorporé les Normes, sa réglementation va plus loin que les Normes nationales. Par exemple, la réglementation québécoise exige que les détaillants soient certifiés, contrairement aux Normes fédérales.

L'exception la plus flagrante dans cette catégorie est l'Ontario. Alors qu'il est de loin le plus important marché des produits biologiques, il demeure surprenant que l'Ontario n'ait pas de réglementation provinciale. Il est essentiel que cette province fasse l'objet d'une surveillance dans de futurs rapports.

Le cadre réglementaire qui est en place dans l'ensemble du Canada est une mosaïque qui va d'inexistant à rigoureux. Il est impératif que toutes les administrations adoptent des réglementations des produits biologiques et des mécanismes d'application qui soient aussi, voire plus rigoureux que ceux qu'impose le RBC. Ceci garantira des assises solides pour la croissance du secteur biologique.

Mesures de soutien à la production biologique

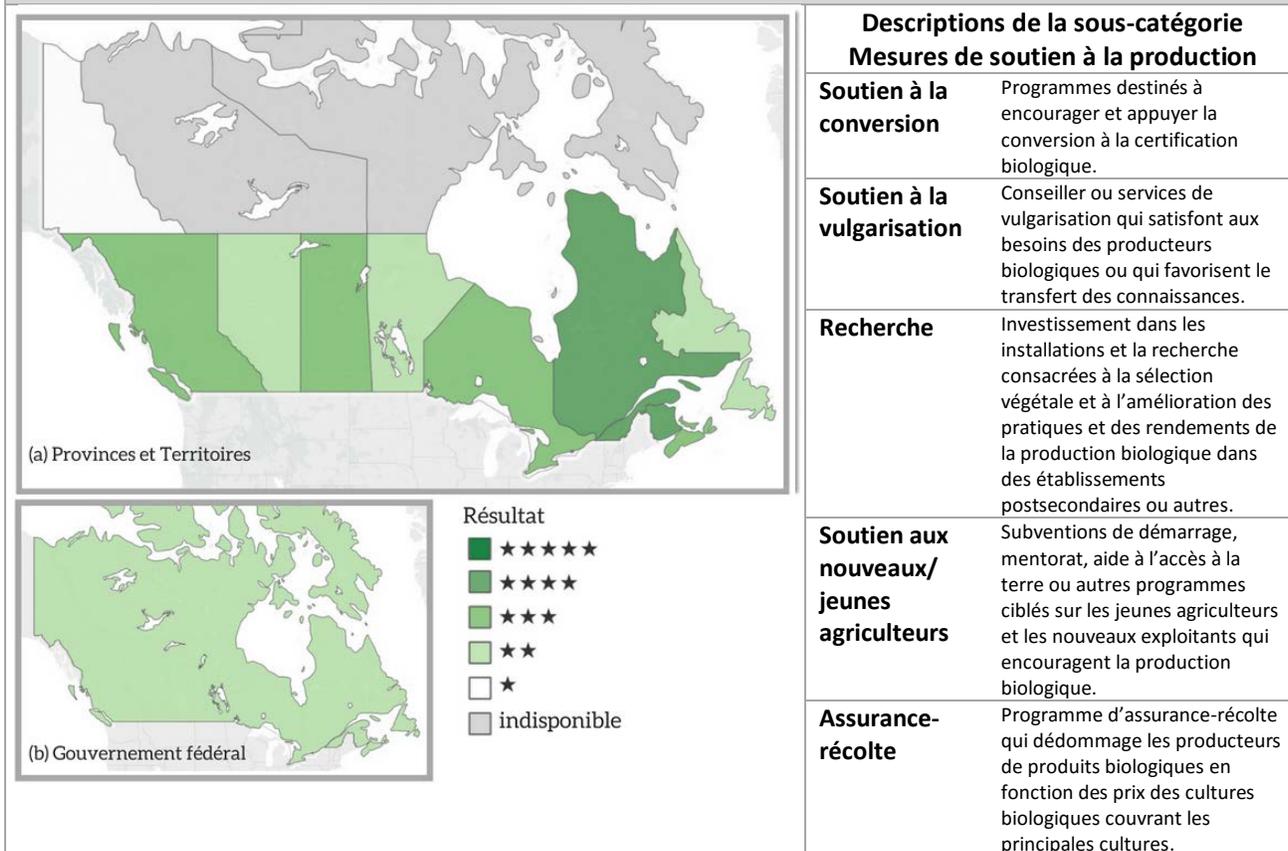
Les programmes qui s'inscrivent à l'appui des producteurs de produits biologiques et qui encouragent d'autres à se convertir⁴ à la production biologique sont nécessaires pour que l'approvisionnement intérieur satisfasse à la demande, ce qui est une des principales difficultés à laquelle est confronté le secteur biologique. Ces mesures de soutien peuvent comprendre de l'aide (financière ou technique) à la conversion ou à la certification, des services de vulgarisation axés spécifiquement sur la production biologique, le financement de la science et de la recherche portant sur les produits biologiques ou de l'assurance-récolte qui tient compte des surprix des produits biologiques dans son plan de couverture.

Le secteur biologique a réussi à avoir accès à des programmes fédéraux de financement, mais des obstacles se dressent dans le volet correspondant de l'industrie. Par exemple, la [Grappe scientifique biologique](#) (GSB) est un programme fédéral crucial qui fournit des fonds à la recherche scientifique en production biologique depuis 2009. Le premier cycle de financement s'élevait à 6,5 millions de dollars (GSBI) et fut suivi d'un second de 8 millions de dollars (GSBII 2013-2018). Ils ont réussi à stimuler la recherche scientifique en production biologique. Cependant, les fonds ne sont parfois pas utilisés si le financement de contrepartie de l'industrie n'est pas disponible. Le gouvernement doit demander, ou demander en partenariat avec des organisations de l'industrie, des ressources au secteur privé.

⁴ Les Normes exigent que le pays traverse une période de transition pendant 3 ans avant d'être admissible à la certification biologique. La conversion doit se faire dans le respect des Normes, ce qui laisse le temps nécessaire pour que toute substance interdite (p. ex. des pesticides) disparaisse du sol. L'aide à la conversion désigne diverses formes de soutien auxquelles les producteurs peuvent avoir accès pendant la conversion de leur terre.



Figure 2 | Résultats de Mesures de soutien à la production



L'United States Department of Agriculture (USDA) a mis en place deux programmes remarquables qui s'inscrivent à l'appui des exploitants du secteur biologique le long de la chaîne d'approvisionnement. L'[Organic Cost Share Program](#) de l'USDA fournit un soutien financier aux producteurs et aux manutentionnaires de produits biologiques pour les aider à assumer les frais de certification. L'[Organic Literacy Initiative](#) donne aux employés de l'USDA une formation sur les normes sur l'agriculture biologique et le processus de certification et publie également des guides à l'intention des producteurs et des transformateurs de produits biologiques. Le Canada se place dans une position concurrentielle désavantageuse parce qu'il fournit moins d'aide financière que son plus grand partenaire commercial.

Au Canada, les mesures de soutien de la production biologique sont variées au niveau régional, car quelques provinces et régions fournissent une aide plus régulière et fiable que d'autres. Le Québec arrive en tête avec une variété de programmes gouvernementaux destinés directement à accroître la production biologique et à aider les nouveaux agriculteurs. La [Stratégie de croissance du secteur biologique](#) du Québec comporte de nombreux programmes de soutien, notamment des subventions au démarrage et des prêts à faible coût à l'appui des nouveaux exploitants en agriculture et des jeunes agriculteurs. L'[Appui financier à la relève agricole](#) investit dans les jeunes agriculteurs (âgés de 18 à 40 ans) qui reprennent une exploitation agricole existante ou en créent une nouvelle. La [Prairie Organic Grain Initiative](#) (POGI) est un autre programme digne de mention, qui encourage les producteurs de céréales et d'oléagineux conventionnels à se convertir à la production biologique. Les fonds de la POGI sont utilisés pour financer des initiatives en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et dans des parties de la Colombie-Britannique. L'initiative utilise



pour fonctionner des fonds gouvernementaux en même temps que du capital privé de contrepartie avancé par les fabricants de produits biologiques.

Toutes les régions, sauf la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et Labrador et les Territoires fournissent une assurance-récolte qui couvre spécifiquement l'agriculture biologique. L'assurance-récolte de l'agriculture biologique est importante, car elle dédommage les agriculteurs d'une manière qui tient compte des surprix des produits biologiques. La Saskatchewan dispose du programme le plus vaste, dans le cadre duquel l'assurance couvre toutes les principales grandes cultures. La C.-B. propose quelque assurance-récolte biologique aux producteurs d'arbres fruitiers. L'Agricorp de l'Ontario propose une assurance-récolte biologique pour une sélection restreinte de cultures, parmi lesquelles le maïs, le soja et le blé d'hiver, bien qu'elle ne reçoive pas assez de publicité ou que les agriculteurs n'y aient pas assez recours.

Par contraste à l'expérience qui est vécue dans la plupart des régions du Canada, l'assurance-récolte biologique est bien plus accessible aux É.-U. Depuis 2011, le nombre de cultures pour lesquelles des [surprix des produits biologiques](#) sont proposés dans tous les É.-U. est passé de 4 à 79. L'administration de l'assurance-récolte au Canada devient de plus en plus complexe parce qu'il s'agit d'une responsabilité provinciale/territoriale, alors qu'aux É.-U., l'assurance-récolte est administrée au niveau fédéral. Quoi qu'il en soit, l'élargissement des offres dans toutes les administrations est justifié.

À l'heure actuelle, la demande de produits biologiques dépasse l'offre dans tout le pays. L'investissement gouvernemental peut faire augmenter l'offre en mettant en œuvre des programmes et des politiques qui réduisent les barrières à la production biologique et en facilitent l'expansion.

Construction du marché des produits biologiques

Il est important, pour stimuler les ventes de produits biologiques, d'investir dans la commercialisation locale, de favoriser des occasions internationales d'exportation, de contribuer à augmenter la capacité dans la chaîne d'approvisionnement de produits biologiques.

La C.-B., le Manitoba et le Québec ont obtenu les notes les plus élevées pour le soutien du marché. Le programme « achetez localement » de la C.-B. n'est pas axé spécifiquement sur les produits biologiques, mais il exerce des effets synergétiques qui suscitent une forte participation des producteurs de produits biologiques. Le Manitoba délègue des ressources en personnel pour le développement de la chaîne de valeur des produits biologiques et de l'aide aux producteurs et aux transformateurs au moyen de la collecte de données, de la recherche et de l'élaboration de programmes. Le Québec et l'Î.-P.-É. possèdent également des programmes de financement axés spécifiquement sur la production biologique destinés à étayer et à développer le marché des produits biologiques, comme il en est discuté ci-après.

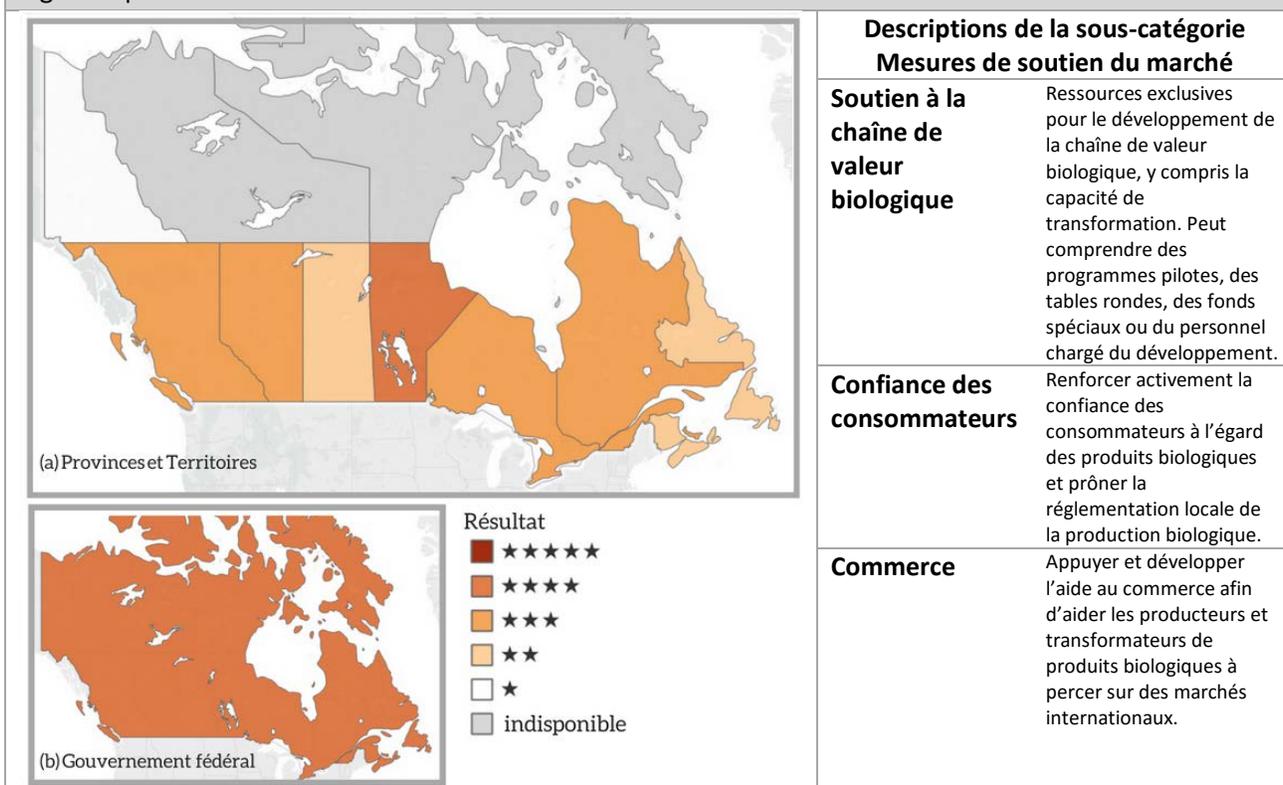
Le gouvernement fédéral a obtenu les notes les plus élevées pour sa détermination à renforcer le marché des produits biologiques intérieur au moyen d'une [campagne nationale auprès des consommateurs](#) et en concourant au développement de l'exportation de produits biologiques. Des initiatives comme l'élaboration du logo Biologique Canada et le financement de la [Table ronde sur la chaîne de valeur des produits biologiques](#) (TRCVPB) montre l'engagement qu'a pris le gouvernement fédéral à l'égard de la marque Biologique Canada.

La politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne (UE) prône la sensibilisation et l'éducation des



consommateurs aux produits biologiques. La Commission européenne, organisme dirigeant de la PAC, effectue des sondages afin d'évaluer la sensibilisation des consommateurs au logo biologique de l'UE, ainsi que la confiance qu'ils font au système d'agriculture biologique de l'UE et la connaissance qu'ils en ont. Des initiatives semblables, destinées à informer le public au sujet des avantages de la production biologique, sont lancées dans tous les pays de l'UE. Par exemple, le [programme d'action en faveur de l'agriculture biologique](#) (2008-2013) de l'Autriche devait mettre le public au courant des services environnementaux fournis par l'agriculture biologique ainsi qu'accroître la connaissance de l'agriculture biologique dans les écoles d'agriculture. De même, le programme [Ambition Bio 2017](#) de la France cherchait à collaborer avec le ministère de l'Éducation afin de sensibiliser davantage les écoliers à l'agriculture biologique et à l'alimentation.

Figure 3 | Résultats de Mesures de soutien du marché



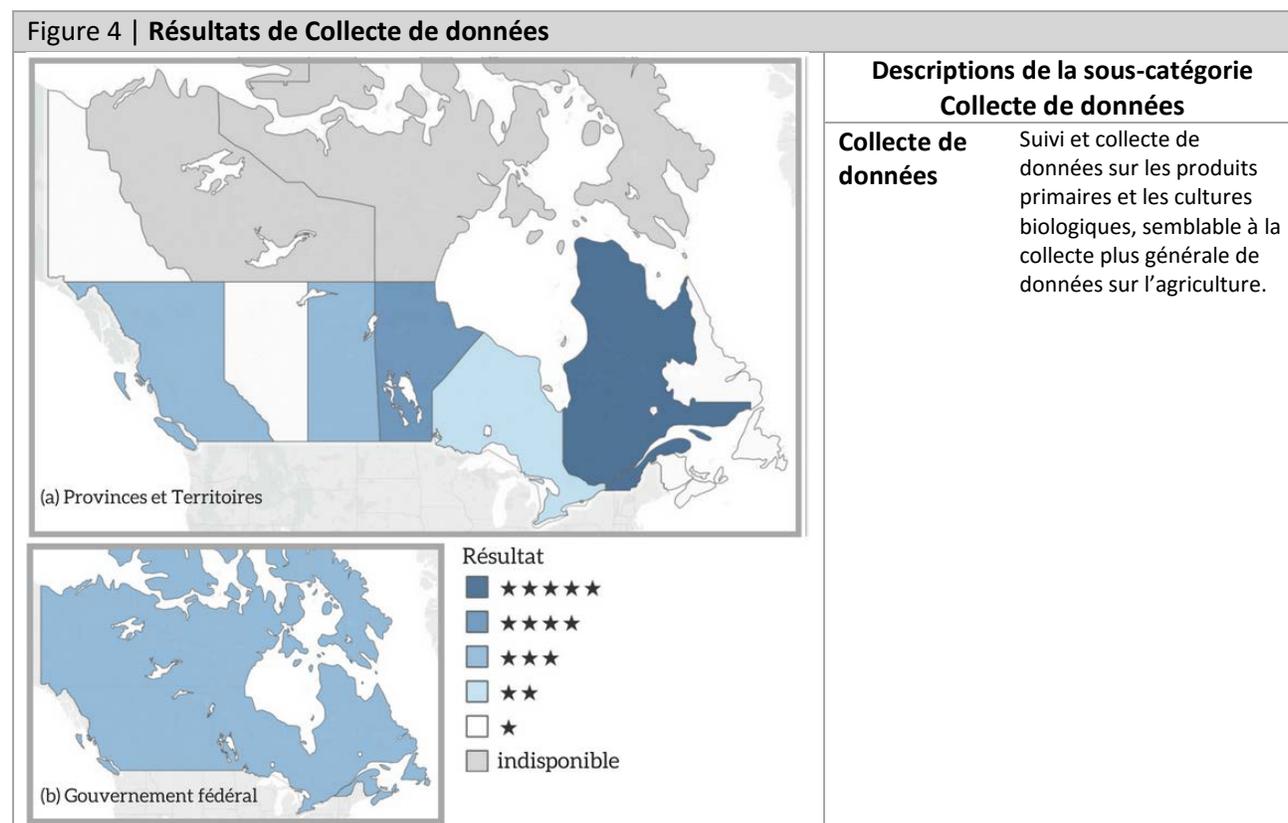
La plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux possèdent des programmes d'exportation des produits alimentaires et agricoles, comme Exportations alimentaires Ontario (EXALO) et le Groupe sur les exportations. Cependant, les provinces et territoires n'accordent pas un appui très ferme aux exportations axées spécifiquement sur les produits biologiques.

L'établissement de la capacité le long de la chaîne de valeur biologique, le renforcement de la confiance des consommateurs et le développement de possibilités d'exportation sont la clé de la santé du secteur biologique du Canada.



Collecte de données

De nombreuses parties prenantes conviendraient que le manque de données concernant spécifiquement le secteur biologique, indépendamment que ce soit à l'égard des ventes, de la production, de la consommation ou d'autre chose, constitue un risque pour le secteur. Le manque de données entrave la capacité des agriculteurs, des transformateurs et des importateurs/exportateurs canadiens d'ajuster leurs opérations commerciales pour réagir aux nouvelles occasions ou aux nouveaux risques. Les données peuvent être utilisées pour comprendre la croissance du secteur et les tendances du marché, évaluer la capacité de production et déterminer les difficultés d'approvisionnement. Des données fiables et cohérentes sont également précieuses pour les parties prenantes gouvernementales, car elles concourent à la création et à la modification des programmes gouvernementaux qui correspondent aux besoins du secteur.



Malheureusement, la disponibilité de données propres à la production biologique au Canada est minime; elles sont en outre fragmentées et souvent recueillies à titre privé. Comme les données dont la collecte est financée par des fonds privés peuvent être inaccessibles ou incohérentes d'une année à l'autre, les systèmes de collecte de données dirigés par le gouvernement sont essentiels pour informer les entreprises, les organisations et les décideurs. Les gouvernements recueillent régulièrement des données sur le secteur agricole plus vaste, mais dans la plupart des cas, ces systèmes de collecte de données ne font aucune distinction entre des exploitants ou des produits conventionnels et certifiés biologiques. Les codes de ventes harmonisées (VH), qui sont utilisés pour classer et suivre les produits primaires échangés, en sont un exemple. Comparativement à ce qui est le cas dans l'agriculture non biologique, les codes VH pour les produits biologiques sont limités.



Le Québec s'est doté du système de suivi des données biologiques le plus étendu du pays. Par exemple, le [Portail Bio](#), un outil financé en partie par la province de Québec, est une base de données centralisée de tous les exploitants certifiés biologiques de la province. Les données qu'il recueille comportent des détails comme la superficie et les catégories de culture/produit. Le Manitoba a amélioré la collecte de données en suivant les prix, la production et les exploitations. Cependant, ces initiatives ne sont ni complètes, ni évaluées, et alimentées principalement par des efforts individuels du personnel.

En avril 2017, l'UE a annoncé un nouveau système de suivi électronique des importations qui améliorera la traçabilité et la fiabilité des données sur les échanges commerciaux à l'intérieur de ses États membres. Le gouvernement fédéral suit actuellement, au moyen des codes VH, 65 produits biologiques importés et 14 produits biologiques exportés qui ne représentent qu'un modeste sous-ensemble du commerce de produits biologiques du Canada. Les codes VH sont essentiels à la compréhension de la demande internationale de produits biologiques canadiens et, par conséquent, il en faut davantage. Le Recensement de l'agriculture de 2016 comportait deux questions sur les produits biologiques. Ces deux questions sont utiles au secteur. Cependant, il s'agit d'un recul, car le Recensement de l'agriculture de 2011 comprenait une question supplémentaire au sujet des types de produits biologiques destinés à la vente, qui a été supprimée dans le Recensement de l'agriculture de 2016.

Les systèmes de collecte de données des É.-U. sont exemplaires, et le Canada devrait envisager d'imiter leurs efforts. [L'Organic Integrity Database](#) est une base de données publique qui affiche tous les exploitants certifiés, les organismes qui les ont certifiés, les emplacements, les produits et le type de certification. Elle est exploitée par l'Agricultural Marketing Service (AMS) de l'USDA. Outre d'exploiter la base de données, l'AMS suit et publie des données abondantes sur le prix, le volume et d'autres renseignements connexes qui ont trait aux produits primaires et aux produits certifiés biologiques. Il produit les [Organic Rapports](#) qui ont compris des aperçus des marchés du coton, des produits laitiers, des ventes au détail de produits biologiques, ainsi que des données sur l'établissement du prix et la production.

Dans l'ensemble, la catégorie Collecte de données a obtenu les plus faibles résultats cumulatifs pour toutes les administrations. Le gouvernement fédéral devrait s'imposer comme chef de file de la différenciation des données biologiques dans des outils comme le Recensement de l'agriculture, l'Enquête financière sur les fermes et le suivi des codes VH.

Résultats par région

Dans cette section, nous présentons une ventilation par administration du soutien à la production biologique. Elle propose un compte rendu plus détaillé des historiques, de l'état actuel et des trajectoires de chaque région dans l'intention de mettre en évidence les chefs de file et de cerner des lacunes importantes du soutien qu'il s'impose d'aborder.

Gouvernement fédéral

Règlements et leur application ★★★★	Mesures de soutien de la production ★★	Mesures de soutien du marché ★★★★	Collecte de données ★★★
--	---	--------------------------------------	----------------------------



Le gouvernement fédéral montre la voie à suivre dans la catégorie *Règlements et leur application*, ainsi que dans la catégorie *Mesures de soutien du marché* pour le financement de la campagne nationale auprès des consommateurs, de la grappe scientifique biologique et des programmes destinés au développement de l'exportation de produits biologiques.

Les règlements nationaux sur la production biologique et leur application sont essentiels pour le développement du secteur, et le succès que le gouvernement fédéral a remporté en mettant en œuvre le RPB mérite d'être applaudi. En 2009, the RPB est entré en vigueur et est devenu exécutoire. Le RPB s'applique aux produits alimentaires, à la provende ou aux semences dont l'étiquette porte une allégation biologique et qui sont vendus entre des provinces ou des territoires, qui sont importés, ou qui arborent le logo Biologique Canada (Figure 2). Ces règlements omettent les procédures de certification pour les produits qui ne sont ni des aliments, ni de la provende, ni des semences. Ceci place le secteur biologique canadien en position désavantageuse par rapport à d'autres pays qui certifient un plus vaste éventail de produits. Les tissus biologiques (p. ex., vêtements, draps) et les produits de soins pour le corps (p. ex., des crèmes, du shampooing) sont deux types importants de biens biologiques qui ne sont pas réglementés au Canada.

Le RPB stipule que les produits biologiques doivent être certifiés conformément aux Normes. Les Normes englobent deux normes nationales, CAN/ONGC 32.310, Principes et normes de gestion, et CAN/ONGC 32.311, Liste de substances permises. Les Normes relèvent de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), un organisme du gouvernement fédéral, et sont élaborées de concert avec un conseil représentatif de parties prenantes de l'industrie. Dans le cadre de la structure actuelle, l'industrie est tenue de financer les Normes, mais sans en avoir la responsabilité, situation qui pose problème parce que le maintien de normes sans une aide adéquate du gouvernement est une entreprise coûteuse pour une industrie émergente.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) surveille et applique les exigences des Normes et du RPB, en faisant appel à des organismes de certification tiers pour qu'ils effectuent le travail. L'ACIA agréée et vérifie les organismes de certification. Elle surveille les exploitations dont le statut biologique a été suspendu ou annulé, et affiche la liste des exploitations décertifiées sur son [site Web](#). Il serait bien avisé d'avoir également une liste positive, comme l'Organic Integrity Database des É.-U., afin que l'industrie et le public puisse tirer parti de la connaissance transparente des exploitations qui sont actuellement certifiées.

Outre qu'elle supervise l'organe de certification, l'ACIA enquête sur des plaintes au sujet d'allégations biologiques fausses ou trompeuses. Comme les Normes ne couvrent que les aliments, la provende et les semences, la capacité de l'ACIA à appliquer la réglementation aux allégations fausses ou trompeuses à propos de produits qui échappent à cette portée est limitée. Par conséquent, des produits comme des cosmétiques et des produits pour les soins du corps ne sont toujours pas réglementés au Canada.

L'ACIA réglemente également l'utilisation du logo Biologique Canada (Figure 5), qui est autorisé sur des produits dont le contenu biologique est égal ou supérieur à 95 % et qui ont été certifiés conformément aux Normes. Le logo biologique est une réussite; au cours des huit dernières années, il s'est mérité des niveaux élevés de confiance et de reconnaissance dans tout le Canada.

Figure 5 | Logo Biologique Canada



Il n'y a, au niveau fédéral, aucun ministère ou groupe consacré aux produits biologiques, contrairement à ce qui est le cas aux É.-U., dont le [National Organic Program](#) (NOP) est hébergé à l'USDA. Les fonds du NOP sont utilisés pour examiner les normes nationales, agréer les



organismes de certification, faciliter l'élaboration de politiques qui régissent le commerce des produits biologiques et bien davantage. Des spécialistes du secteur biologique font partie de l'effectif de l'ACIA et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC); cependant, il s'impose d'avoir une équipe interministérielle reconnaissable chargée de concourir adéquatement à la croissance escomptée pour le secteur.

Bien que les provinces et territoires canalisent une grande partie de l'investissement direct dans le soutien à la production et le soutien du marché, ces derniers ont souvent été financés par l'entremise de [Cultivons l'avenir 2](#)⁵. Le programme fonctionne selon une entente de financement 60:40 (60 % fédéral, 40 % provincial/territorial). Bon nombre des programmes qui sont mentionnés dans les sections qui suivent sont rendus possibles par le financement fédéral.

Colombie-Britannique

Règlements et leur application	Mesures de soutien de la production	Mesures de soutien du marché	Collecte de données
★★★★	★★★	★★★	★★★

Comme elle justifie des plus longs antécédents en production biologique et consommation de produits biologiques, il n'est pas surprenant que la C.-B. dispose des plus solides mesures de soutien du marché et de la production pour les produits biologiques. En 1993, la C.-B. a lancé [les Normes volontaires sur l'agriculture biologique](#) par le biais de l'*Agri-Food Choice and Quality Act* et de son règlement d'application, l'*Organic Agricultural Products Certification Regulation*. Le processus de certification volontaire est administré par les Certified Organic Associations of British Columbia (COABC). Quiconque souhaite utiliser le logo certifié biologique de la C.-B. (figure 6) doit adhérer aux COABC et être certifié par un certificateur autorisé des COABC.

Le ministère de l'Agriculture a annoncé que les normes susmentionnées deviendront obligatoires en 2018, ce qui fera de la C.-B. la 5^e province du pays disposant d'une réglementation provinciale. Lorsque la nouvelle réglementation sera en vigueur, toutes les boissons et tous les aliments commercialisés dans la province avec l'appellation « biologique » devront être certifiés par un certificateur fédéral ou provincial agréé.

L'établissement du logo biologique de la C.-B. a été une campagne de marketing réussie qui s'est méritée une reconnaissance panprovinciale. La C.-B. possède un programme « [Buy Local](#) » dont les organisations à vocation biologique et les exploitations de produits biologiques peuvent tirer parti. Cependant, ledit programme n'est pas axé spécifiquement sur les produits biologiques.

Les COABC possèdent une base de données des exploitations de produits biologique qui sont membres des organismes de certification des COABC. La base de données est une précieuse ressource pour identifier les exploitants de produits biologiques et les produits qu'ils proposent dans la région. En prévision de la modification de la réglementation de 2018, CA2 finance la création d'une base de données fonctionnant à un niveau élevé afin de fournir des données plus exactes sur le secteur biologique de la C.-B. Hors de cette

Figure 6 | Logo certifié biologique de la C.-B.



⁵ Cultivons l'avenir 2 est le cadre stratégique national pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire de 2014 à 2018. Il représente un investissement de 3 milliards de dollars par les gouvernements FPT pour des programmes et services agricoles.



initiative, le financement gouvernemental de projets de données sur la production biologique, les ventes ou la superficie est faible.

Par le passé, la province apportait quelque soutien destiné spécifiquement à la production biologique par le biais de l'[Organic Sector Development Project](#) (OSDP). Ce programme a concouru à des travaux de recherche et à des projets comme la lutte antiparasitaire pour les produits biologiques, les essais de variétés de carottes, une carte numérique des ressources agricoles, ainsi qu'au rapport national sur le marché et au rapport sur le marché de la Colombie-Britannique de l'ACPB de 2013. Cependant, le financement n'a pas été répété, ce qui a causé une faille dans le soutien des programmes biologiques

L'assurance-récolte biologique est accessible à quelques sous-secteurs, comme les fruits de verger biologiques, mais elle n'est pas largement répandue.

Prairies

Les mesures de soutien et les priorités du secteur biologique de chaque province des Prairies sont distinctes, mais des initiatives comme le Prairie Organic Development Fund (PODF) et la POGI s'étendent au-delà des frontières provinciales pour financer la production biologique et mettre en œuvre des programmes en la matière à l'échelle des Prairies.

La POGI est un projet important pour le secteur biologique des Prairies, auquel participent des parties prenantes des provinces des Prairies, de la C.-B. et d'organisations à vocation biologique nationales. Le principal objectif de la POGI consiste à accroître la quantité et la qualité de la production biologique de grandes cultures dans l'ensemble des provinces des Prairies. Le financement opérationnel de la POGI provient à 70 % des gouvernements nationaux et provinciaux. La POGI reçoit également des fonds de l'industrie provenant du PODF.

Le programme [Pivot & Grow](#) de la POGI propose des ressources à l'appui de la conversion à la production biologique, de l'accès aux marchés et de la recherche dans l'ensemble des Prairies. Cette initiative a réussi à amener les parties prenantes du secteur céréalier biologique des Prairies à faire front commun. Elle peut servir d'exemple de la manière dont des gouvernements peuvent cibler d'importants sous-secteurs régionaux du secteur des produits biologiques afin de renforcer la capacité et d'intensifier la sensibilisation.

Alberta

Règlements et leur application	Mesures de soutien de la production	Mesures de soutien du marché	Collecte de données
★★	★★	★★★	★

L'appui qu'apporte l'Alberta à la production biologique est assez limité et ne comporte que peu d'aide ou de sensibilisation particulières à la conversion. Cependant, les discussions se poursuivent au sujet de mesures d'aide à la production biologiques comme des programmes d'assurance-récolte et une réglementation provinciale qui renforcerait l'aide à la production biologique dans la province.

L'Alberta possède un solide programme de commercialisation agricole auquel ont accès les exploitations biologiques, mais il n'est pas axé spécifiquement sur la production biologique. Ceci vaut également pour l'aide apportée aux transformateurs qui n'est pas axée spécifiquement sur les produits biologiques, mais



dont quelques exploitations biologiques profitent. Elles présentent une occasion de développer le secteur, mais illustrent le manque de mesures axées spécifiquement sur le secteur biologique et de programmes nécessaires pour alimenter la croissance dans le secteur. Les systèmes de collecte de données et les possibilités de développement des exportations présentent des lacunes stratégiques.

Saskatchewan

Règlements et leur application	Mesures de soutien de la production	Mesures de soutien du marché	Collecte de données
★	★★★	★★	★★★

La Saskatchewan a lancé quelques initiatives solides (PODF, Conférence et salon professionnel d'Organic Connections) qui contrastent avec les lacunes constatées du soutien (réglementation, commercialisation). Le PODF est une initiative lancée par les associations industrielles sans financement gouvernemental. Cependant, le concept a été élaboré par le ministère de l'Agriculture et mérite donc d'être mentionné.

La Saskatchewan se démarque par son [programme d'assurance-récolte biologique](#), proposé par l'entremise de la Saskatchewan Crop Insurance Corporation (SCIC). Ce programme couvre toutes les principales grandes cultures, notamment l'orge, le canola, diverses sortes de blé et les lentilles. Il est salué comme le meilleur du pays en raison de l'étendue de sa couverture.

Le ministère de l'Agriculture compte à son effectif un spécialiste à plein temps qui fournit aux producteurs de produits biologiques des conseils techniques au sujet des pratiques exemplaires agronomiques pour faire en sorte qu'ils aient accès à la recherche la plus récente, à de l'information sur les produits et aux services du ministère. L'aide qui est fournie aux agriculteurs qui se convertissent ou qui sont nouveaux est plus difficile à trouver.

Le « [Saskatchewan Trade and Export Partnership](#) » (STEP) est financé à 75 % par le gouvernement provincial. Bien qu'il ne soit pas réservé à l'agriculture en général et certainement pas à l'agriculture biologique en particulier, de nombreux exportateurs de produits biologiques se prévalent du STEP.

Des signes donnent à penser que les campagnes de marketing et de renforcement de la confiance des consommateurs pour l'alimentation et l'agriculture ne tracent pas efficacement le profil des produits biologiques. Il serait avantageux de trouver des moyens d'intégrer les produits biologiques aux campagnes de marketing, ou mieux encore, de mener des campagnes axées spécifiquement sur les produits biologiques. La réglementation provinciale de la production biologique est non existante et n'est pas discutée par le gouvernement de la Saskatchewan. Il s'agit d'un secteur qu'il est recommandé d'améliorer.

Manitoba

Règlements et leur application	Mesures de soutien de la production	Mesures de soutien du marché	Collecte de données
★★★	★★	★★★★	★★★★

Le Manitoba a obtenu des notes élevées dans plusieurs catégories et la deuxième note globale la plus élevée. En 2013, la [Loi sur les produits agricoles biologiques](#) (LPAB) et son règlement d'application sont entrés en vigueur et sont devenus exécutoires. La LPAB fait sienne la définition fédérale de « biologique »,



renvoie aux Normes fédérales et compte sur le même système d'organismes de certification agréés par les instances fédérales pour faire en sorte que les exploitants se conforment aux normes sur l'agriculture biologique. La LPAB s'applique à tous les produits alimentaires cultivés ou transformés et vendus au Manitoba qui prétendent être biologiques. À l'instar du système fédéral, l'approche adoptée par le Manitoba pour appliquer la loi sera fondée sur les plaintes. À l'heure actuelle, les mécanismes d'application établis dans la LPAB sont sous-utilisés à cause de l'insuffisance de fonds.

Par le passé, le Manitoba avait un spécialiste de la commercialisation des produits biologiques et un programme provincial de commercialisation des produits biologiques. Bien que le programme de commercialisation soit toujours actif, le soutien apporté par le personnel s'est déplacé vers le développement du secteur. La spécialiste du développement du secteur biologique (SDSB) a pour rôle principal de déterminer les obstacles qui freinent la croissance du secteur et de créer des projets/programmes destinés à les surmonter. C'est en grande partie grâce aux résultats obtenus par la titulaire de ce poste que le Manitoba est le chef de file du suivi des données provinciales. La SDSB suit la production, la transformation, la manutention des produits biologiques, les cultures ensemencées et tient une liste des acheteurs de produits biologiques, des fournisseurs d'intrants, des trieurs à façons, des abattoirs et davantage. Il s'agit de la plus vaste collection de données provinciale du pays.

Le Manitoba est également reconnu pour la mise en œuvre d'un programme d'assurance-récolte biologique. L'[Organic Insurance Program](#) de la Manitoba Agricultural Services Corporation propose une assurance-récolte biologique pour toutes les principales grandes cultures. Cependant, il y a des craintes que le programme ne soit ni assez vaste ni assez efficace.

Au moyen de fonds provenant de CA2, le Manitoba a embauché une équipe de spécialistes du secteur des produits biologiques qui travaillent de concert avec le secteur provincial de l'agriculture biologique à l'élaboration d'objectifs stratégiques. Ces derniers ont été énoncés dans le [Manitoba Organic Action Plan](#) (plan d'action du secteur biologique) de 2013, rapport présenté conjointement par la Manitoba Organic Alliance et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales du Manitoba. Les fonds de CA2 ont également été utilisés pour remplacer du matériel de terrain utilisé par le programme de recherche sur la production biologique de l'Université du Manitoba. Par ailleurs, il s'est manifesté du soutien pour les canaux d'acheteurs d'entreprise à entreprise et pour l'augmentation des exportations de céréales biologiques de la province. Ces activités donnent de la profondeur à la chaîne d'approvisionnement des produits biologiques du Manitoba et renforcent sa capacité.

Ontario

Règlements et leur application	Mesures de soutien de la production	Mesures de soutien du marché	Collecte de données
★	★★★	★★★	★★

Bien que l'Ontario soit le plus important marché de produits biologiques du Canada, la province n'a pas de norme provinciale. Par conséquent, tous les produits biologiques sont fabriqués et vendus à l'intérieur des frontières provinciales hors de toute réglementation et application des lois. La mise en vigueur d'une réglementation provinciale ou l'adoption de la réglementation nationale au niveau provincial améliorerait l'intégrité des produits biologiques dans la province.



Aucun financement n’est consacré à la production biologique en Ontario. Les producteurs de produits biologiques ont le même accès à CA2 et à d’autres sources de fonds que tous les producteurs de l’Ontario. Pour être admissible au financement au titre de CA2, un proposant doit présenter une demande. Le financement sera accordé lorsque l’industrie versera un financement de contrepartie de 50 % et que le demandeur montrera qu’il respecte les critères.

Pour ce qui est du soutien institutionnel, le ministère de l’Agriculture, de l’Alimentation et des Affaires rurales de l’Ontario (MAAARO) répartit le portefeuille de la production biologique entre le personnel. Il n’y a pas de groupe ou d’employé chargé exclusivement d’appuyer le secteur biologique.

Le fournisseur d’assurance-récolte de l’Ontario, [Agricorp](#), propose des régimes d’assurance-récolte biologique spécialisés pour des cultures comme le soja, le maïs, l’épeautre d’hiver, le blé d’hiver, les carottes pour le marché du frais et le chou pour le marché du frais. La disponibilité de ces plans est encourageante, mais ils ne sont pas visibles, ni annoncés à grande échelle. Les estimations donnent à penser que l’adoption est très faible, avec un taux d’adhésion de 25 à 30 % en raison de problèmes de promotion, de gestion et de niveaux élevés de rejets de demandes de dédommagement.

Exportations alimentaires Ontario (EXALO), un service du MAAARO, propose des stratégies d’exportation pour la filière « produits alimentaires plus naturels », qui comprend les produits biologiques et les produits primaires, sans être axée spécifiquement sur ceux-ci.

En 2011, *Ontario, terre nourricière*, le programme d’achat local du MAAARO, a lancé une stratégie marketing pour les produits biologiques de l’Ontario, y compris l’utilisation volontaire du logo [Ontario, terre nourricière](#). Ce logo est un outil de promotion de la marque et non une désignation réglementée par la province. Il peut être utilisé lorsque le produit respecte les Normes nationales sur la production biologique et celles d’*Ontario, terre nourricière*.

Québec

Règlements et leur application	Mesures de soutien de la production	Mesures de soutien du marché	Collecte de données
★★★★★	★★★★	★★★	★★★★★

Le Québec possède les plus puissants systèmes d’aide gouvernementale au secteur biologique du pays. En 1996, le Québec a adopté la *Loi sur les appellations réservées*, qui est entrée en vigueur en 2000, faisant du Québec la première province à réglementer les produits biologiques au moyen de sa propre norme. Les normes sont appliquées par le [Conseil des appellations réservées et des termes valorisants](#) (CARTV), une instance publique indépendante financée en partie (55 %) par le ministère de l’Agriculture du Québec. En 2006, la Loi a été modifiée pour devenir la [Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants](#) afin de tenir compte de certaines appellations réservées comme « Agneau de Charlevoix ». En 2012, le Québec a adopté les Normes nationales auxquelles il est renvoyé, en plus des exigences propres au Québec pour la réglementation des produits biologiques. À l’instar de la C.-B., le Québec dispose d’un logo biologique réglementé par la province (figure 7).

Figure 7 | Logo Bio Québec



La réglementation provinciale est rigoureusement appliquée et des bases de données qui présentent des listes de tous les types d’exploitations certifiées et décertifiées, des produits, de l’emplacement et de la



raison sociale, en plus d'héberger des données sur la superficie cultivée en biologique. Ce système sert d'exemple à d'autres régions du Canada qui cherchent à créer des mécanismes plus puissants de réglementation, d'application de la loi et de suivi des données.

Le Québec est également le chef de file de l'élaboration de programmes et du financement par le gouvernement du secteur biologique, ce qui est rendu manifeste par les 9 millions de dollars qui sont engagés dans le secteur par le biais de la *Stratégie de croissance du secteur biologique* (2015-2018). Un élément crucial de cette stratégie est le *Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique* (2015-2022). Il s'agit d'un plan ambitieux qui vise à encourager les agriculteurs à se convertir à la production biologique. Le programme propose deux formes d'aide (jusqu'à concurrence de 40 000 \$ par entreprise) :

- Des subventions jusqu'à concurrence de 20 000 \$ pour la conversion des exploitations de production de légumes, d'érable et apicoles;
- Des subventions jusqu'à concurrence de 20 000 \$ pour couvrir 50 % des dépenses afférentes à la construction ou à la modification d'installations d'élevage qui sont nécessaires au respect des normes sur la production biologique.

Des mesures de soutien supplémentaires liées à la vulgarisation, à l'assurance-récolte et à la recherche font des agriculteurs biologiques québécois quelques-uns des mieux aidés du pays. Le Québec adopte une approche inédite des services de vulgarisation, dans le cadre de laquelle les agriculteurs biologiques ou ceux qui sont en train de se convertir peuvent demander de se faire rembourser 85 % des honoraires d'un expert-conseil en agronomie. La province est en train d'élaborer des programmes d'assurance-récolte pour la production biologique (p. ex, érable et céréales). L'*Institut de recherche et de développement en agroenvironnement* (IRDA) du Québec est une société de recherche sans but lucratif qui reçoit de l'aide des gouvernements du Québec et fédéral par l'entremise de CA2. Cet institut se consacre à la recherche sur l'agroenvironnement durable dans le secteur agricole du Québec, ce qui comprend une quantité importante de recherche qui s'applique à la production biologique.

Le Québec investit également dans le développement de solides marchés locaux pour les produits biologiques. Par exemple, le *Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)* fournit des fonds à la *Coopérative pour une agriculture de proximité et écologique (CAPÉ)*, en particulier à l'égard des produits biologiques.

Provinces de l'Atlantique

	Règlements et leur application	Mesures de soutien de la production	Mesures de soutien du marché	Collecte de données
Nouveau-Brunswick	★★★★	★★★★	★★	★
Nouvelle-Écosse	★★★	★★★	★★	★
Î.-P.-É.	★	★★★	★★★	★
Terre-Neuve	★	★★	★★	★

Les provinces de l'Atlantique ont peut-être de plus petits marchés, mais elles possèdent un réseau dynamique d'exploitations et d'organisations biologiques. L'Atlantic Canada Organic Regional Network (ARBCN) fournit un appui critique qui transcende les limites des administrations et qui est souvent financé par les gouvernements provinciaux.

Parmi les quatre provinces maritime, seuls le Nouveau-Brunswick (2014) et la Nouvelle-Écosse (2015) ont



adopté une réglementation provinciale de la production biologique, en l'occurrence le *Règlement sur la classe biologique* pris en vertu de la *Loi sur les produits naturels* et les *Organic Grade Regulations* pris en vertu de la *Agriculture and Marketing Act* respectivement. Le Nouveau-Brunswick a depuis mis en œuvre un système d'application fondé sur les plaintes, alors qu'en Nouvelle-Écosse, la mise en œuvre du système a été retardée à la suite des discussions au sujet de qui assumera les responsabilités.

Le Nouveau-Brunswick est également en tête pour la création d'un [plan stratégique](#) exhaustif pour le secteur biologique. Le plan s'attache particulièrement à quatre domaines : l'éducation du consommateur, la capacité du secteur, la certification et la réglementation et l'accès aux marchés et la distribution. Compte tenu que la plupart des administrations, y compris le gouvernement fédéral, n'ont pas de plan stratégique pour le secteur, le Nouveau-Brunswick est un modèle à suivre pour la création et la mise en œuvre d'objectifs et de mesures axés spécifiquement sur le secteur biologique.

Le Nouveau-Brunswick et l'Î. P. É. possèdent les programmes gouvernementaux les plus solides pour la production biologique. Il s'agit, entre autres, de programmes pour la conversion, les services de vulgarisation, la recherche et les nouveaux agriculteurs dans les provinces de l'Atlantique. Des programmes consacrés exclusivement aux nouveaux agriculteurs du Nouveau-Brunswick ([Programme Choisir l'agriculture](#)), de la Nouvelle-Écosse ([ThinkFarm](#)) et de l'Î. P. É. ([Future Farmer](#)) sont accessibles aux agriculteurs biologiques. Cependant, ces programmes ne sont pas ciblés sur les producteurs biologiques et ne s'adressent pas à eux en particulier.

Terre-Neuve-et-Labrador a un très petit secteur biologique, qui est le reflet de sa population et de sa production agricole en général. Cependant, la province fournit quelques mesures de soutien à la conversion et aux nouveaux agriculteurs, qui pourraient être le fondement d'une industrie croissante.

Au moyen des fonds de CA2, l'[Organic Industry Development Program](#) (OIDP) de l'Î. P. É. cherche à développer le secteur biologique de la province. Ce programme offre une aide financière pour des activités axées spécifiquement sur la production biologique, y compris l'achat de technologie ou de matériel, l'encadrement et les services consultatifs techniques, le financement de la conversion à la production biologique, l'établissement de relations le long de la chaîne de valeur et la mise en œuvre d'initiatives stratégiques pour faire avancer le secteur.

Les trois provinces maritimes ont chacune leurs propres initiatives locales de promotion des aliments et quelques programmes de financement pour étayer ces efforts, mais il n'y a pas d'initiatives axées spécifiquement sur le secteur biologique. Le Nouveau-Brunswick a travaillé en partenariat avec l'ARBCN à l'élaboration d'une stratégie d'éducation et de promotion après le lancement de sa propre réglementation provinciale de la production biologique, et chaque province maritime a apporté quelque soutien aux projets d'éducation du consommateur de l'ARBCN.

Le volume des exportation de produits biologiques depuis les provinces de l'Atlantique demeure faible, et il n'y a pas de soutien axé spécifiquement sur les produits biologiques pour les exportations.



Territoires

	Règlements et leur application	Mesures de soutien de la production	Mesures de soutien du marché	Collecte de données
Yukon	★	★	★	★
Territoires du Nord-Ouest	-	-	-	-
Nunavut	-	-	-	-

L'agriculture biologique et la transformation des produits biologiques est un secteur assez nouveau au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut (appelés collectivement les « Territoires »). Selon la plus récente collecte de données de l'ACPB, il n'y avait que 5 producteurs biologiques au Yukon en 2015; la plus importante concentration d'exploitations biologiques dans le nord du Canada. La capacité de production agricole des Territoires est limitée à cause de leur climat et parce que leur géographie limite la compétitivité de la transformation ou de la fabrication. Il en résulte qu'il n'existe pas de normes sur la production biologique dans les Territoires.

En 2006, le gouvernement du Yukon a diffusé une politique agricole de 40 pages, qui consacrait une demi-page à la discussion du soutien à la production biologique. Bien qu'ils n'aient constitué qu'une faible partie du rapport, les objectifs étaient ambitieux et clairs et comprenaient du soutien à la vulgarisation, à la formation, à l'information, à la commercialisation et aux finances.

Bien qu'un bon nombre de ces intentions ne se soient pas concrétisées en programmes pouvant être mis en œuvre, quelques mesures de soutien ont émergé au cours de la dernière décennie. Les [Growers of Organic Food Yukon \(GoOFY\)](#) ont reçu un financement pour couvrir les frais d'adhésion à la Fédération biologique du Canada, organisme national qui coordonne les représentants fédéraux-provinciaux-territoriaux. Les membres de GoOFY ont reçu des allocations pour se rendre à des événements et à des conférences traitant de la production biologique. Le gouvernement du Yukon a également concouru à des ateliers de formation sur la production biologique, des documents de commercialisation pour des marchés de producteurs et quelque travail de représentation de GoOFY. Ces contributions peuvent paraître modestes comparativement à celles d'autres gouvernements régionaux, mais elles rendent compte d'une relation croissante entre le gouvernement et la collectivité relativement peu nombreuse de l'agriculture biologique.

Les détails ne suffisent pas pour inclure une analyse des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut, ce qui est imputable, en partie, au petit nombre (Territoires du Nord-Ouest) ou à l'absence totale (Nunavut) d'exploitations certifiées biologiques dans ces territoires. De futurs rapports continueront de surveiller les progrès qui seront réalisés.

Recommandations

Ce Rapport cherche à inciter les pouvoirs publics à apporter un concours plus important aux produits biologiques. Trois principales recommandations portent sur les domaines dans lesquels le soutien devrait commencer en priorité :



Veiller à ce que chaque province et territoire adopte sa propre réglementation pour le secteur biologique | La réglementation de la production biologique est le fondement d'un secteur biologique solide et fiable. L'environnement de la réglementation du Canada dans tout le pays est une mosaïque qui va d'inexistant à rigoureux. L'absence de règlements ou de lois est surtout problématique en Ontario, car il s'agit d'un important marché des produits biologiques. Faute de réglementation, il est possible que des allégations fausses ou trompeuses soient faites, ce qui compromet l'intégrité de la marque Biologique Canada. L'adoption universelle du Régime Bio-Canada ou d'un solide système semblable dans chaque administration est critique pour sauvegarder l'intégrité de la certification biologique et pour faire en sorte que le secteur soit florissant.

Étendre les systèmes de collecte de données sur la production biologique | Les données portant spécifiquement sur la production biologique sont limitées, incohérentes et pas toujours disponibles publiquement. Les entreprises, les organisations et les décideurs comptent sur des données cohérentes et solides pour prendre des décisions éclairées. Les gouvernements devraient investir dans l'expansion et l'amélioration des systèmes de collecte de données en collaboration avec l'industrie. Le gouvernement fédéral devrait prendre la barre pour différencier les données sur la production biologique dans des outils comme le Recensement de l'agriculture, l'Enquête financière sur les fermes et le système de codes VH. Dans toutes les administrations, l'augmentation de la collecte de données et des capacités de recherche connexes débouchera sur l'amélioration de la prise de décisions et de la planification dans le secteur biologique.

Accroître le nombre de politiques et de programmes axés spécifiquement sur la production biologique dans toutes les administrations | Comme le montre le contenu de ce Rapport, il existe une variété d'approches pour aider le secteur biologique. Bien que chaque administration ait des besoins particuliers, la diversité de programmes d'une administration à l'autre crée des règles du jeu inégales pour les exploitants, tant entre les administrations intérieures que sur le plan international. L'expansion et l'intégration de programmes dans les régions ou à l'intérieur de types de produits primaires est un domaine critique pour exercer un effet de levier permettant de garantir une plus grande accessibilité et qualité des programmes. Par exemple, le concours à la conversion à la production biologique contribuera à accroître le nombre d'exploitants, ce qui réglera les pénuries d'approvisionnement en produits biologiques. D'autres possibilités, comme l'accès aux marchés d'exportation renforceront davantage encore le secteur biologique du Canada.

Chaque administration du Canada doit faire sa part pour appuyer le secteur biologique, afin d'exploiter le potentiel que ce secteur peut contribuer à l'économie, à la santé et au bien-être environnemental du pays. La marque Biologique Canada est un atout pour le gouvernement du Canada et, comme l'indiquent les tendances, elle sera un volet de plus en plus important de l'économie et du paysage agricole du Canada. Les préférences des consommateurs montrent que les préoccupations à l'égard de l'environnement, de la société et de la santé sont de plus en plus intégrées à leurs décisions en matière d'achat – trois thèmes dont les méthodes de production biologique sont la concrétisation. Le Canada possède le cinquième marché des produits biologiques par ordre de taille du monde, et il est confronté à une concurrence toujours plus forte d'autres secteurs biologiques internationaux. L'aide gouvernementale peut faire pencher la balance : le Canada peut être un chef de file mondial de ce secteur novateur et durable ou un pays qui est laissé à la traîne.



Références

- Conseil consultatif en matière de croissance économique (2016). *Libérer le potentiel de croissance des secteurs clés – « Rapport Barton »*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://www.budget.gc.ca/aceg-ccce/pdf/key-sectors-secteurs-cles-eng.pdf>
- Agricorp. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://www.agricorp.com/en-ca/Pages/Default.aspx>
- Agriculture et Agroalimentaire Canada. *Déclaration de Calgary – Vers le prochain cadre stratégique*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/initiatives-ministerielles-importantes/elaborer-le-prochain-cadre-strategique-pour-l-agriculture/declaration-de-calgary-vers-le-prochain-cadre-strategique/?id=1468864509649>
- Agriculture et Agroalimentaire Canada. *Cultivons l'avenir 2*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/initiatives-ministerielles-importantes/cultivons-l-avenir-2/?id=1294780620963>
- Agriculture et Agroalimentaire Canada. *Table ronde sur la chaîne de valeur des produits biologiques*. Consulté le 4 juillet 2017 à l'adresse : <http://www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce/tables-rondes-sur-les-chaines-de-valeur/produits-biologiques/?id=1385666883750>
- Ministère de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et de la Gestion des eaux d'Autriche. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://www.bmlfuw.gv.at/>
- Colombie-Britannique. Investissement Agriculture Foundation. *BC Government's Buy Local Program*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://iafbc.ca/funding-opportunities/buy-local/>
- Agence canadienne d'inspection des aliments. *Annulation de la certification biologique 2017*. Consulté le 30 juin 2017 à l'adresse : <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/conformite-et-application-de-la-loi/certification-biologique/fra/1323651699386/1323651855189>
- Certified Organic Associations of British Columbia. *Organic Sector Development Program - OSDP*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://www.certifiedbiologique.bc.ca/programs/osdp.php>
- Conseil des appellations réservées et des termes valorisants du Québec. *Portail Bio Québec*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://www.portailbioQuébec.info/>
- Conseil des appellations réservées et des termes valorisants du Québec (CARTV). Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://www.cartv.gouv.qc.ca/>
- Université Dalhousie. *Grappe scientifique biologique*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://www.dal.ca/faculty/agriculture/oacc/en-home/biologique-science-cluster.html>
- Growers of Organic Food Yukon. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://biologique.yukonfood.com/>
- Gouvernement du Québec. *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://legisQuébec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-20.03>
- Gouvernement du Québec. *Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/ProgrammeAppuiConversionBiologique.pdf>



- Gouvernement du Québec. *Stratégie de croissance du secteur biologique*. Consulté le 27 juin 2017 à l'adresse : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/CentreduQuébec/INPACQ2016/ConferencesCaneberges/strategiedecroissancebio.pdf>
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. *Organic Certification*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/agriculture-seafood/animals-and-crops/biologique-food-and-beverages/certification>
- Gouvernement du Canada. *Une politique alimentaire pour le Canada*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/campagne/politique-alimentaire.html>
- Gouvernement du Canada, gouvernement du Nouveau-Brunswick et Atlantic Canada Organic Regional Network. (2014). *2014-2018 Nouveau-Brunswick Organic Strategic Plan*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : http://www.acornbiologique.org/media/projects/2014-2018_NB_Strategic_Plan.pdf
- Gouvernement du Manitoba. *Loi sur les produits agricoles biologiques*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/2007/c01507f.php>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Programme Choisir l'agriculture*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.201320.Agriculture_by_Choice_Program.html
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2014). *Loi sur les produits naturels*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/2014-50/se:1;se:2>
- Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. *ThinkFarm*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://novascotia.ca/thinkfarm/>
- Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (2015). *Organic Grade Regulations*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://www.novascotia.ca/just/regulations/regs/ambologique.htm>
- Gouvernement de l'île-du-Prince-Édouard. *Future Farmer Program*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/agriculture-and-fisheries/future-farmer-program>
- Gouvernement de l'île-du-Prince-Édouard. *Organic Industry Development Program*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/agriculture-and-fisheries/biologique-industry-development-program>
- Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://www.irda.qc.ca/en/>
- La Financière agricole Québec. *Appui financier à la relève agricole*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://www.fadq.qc.ca/appui-financier-a-la-releve-agricole/description/>
- Manitoba Agricultural Services Corporation. *AgriInsurance Programs*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : https://www.masc.mb.ca/masc.nsf/program_agriinsurance_programs.html#factsheet9Parent
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. *Stratégie de croissance du secteur biologique*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/CentreduQuébec/INPACQ2016/ConferencesCaneberges/strategiedecroissancebio.pdf>



Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Misez sur Ontario, terre nourricière pour faire connaître vos produits locaux. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://www.omafra.gov.on.ca/english/food/inspection/maple/ontap/ontap-1216-7.htm>

Prairie Organic Grain Initiative. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://prairiebiologiquegrain.org/>

Resilient Solutions Consulting. (2013). *Manitoba Organic Sector Action Plan Final Rapport*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : http://biologiquefoodcouncil.org/images/PDFs/2015/2013_Manitoba_Organic_Action_Plan.pdf

Saskatchewan Crop Insurance Corporation. *Organic*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://www.saskcropinsurance.com/ci/biologique/>

Saskatchewan Trade and Export Partnership. Consulté le 27 juin 2017 à l'adresse: <https://www.sasktrade.com/>

Site du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. *Programme Ambition bio 2017*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://agriculture.gouv.fr/programme-ambition-bio-2017>

PensezBioCanada. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <http://pensezbiocanada.ca/>

United States Department of Agriculture. *National Organic Program*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://www.ams.usda.gov/about-ams/programs-offices/national-organic-program>

United States Department of Agriculture. *Organic Integrity Database*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://organic.ams.usda.gov/integrity/>

United States Department of Agriculture. *Organic Reports*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://www.ams.usda.gov/market-news/organic>

United States Department of Agriculture - Agricultural Marketing Service. *Organic Certification Cost Share Program*. Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://www.ams.usda.gov/services/grants/occcsp>

United States Department of Agriculture - Agricultural Marketing Service. *Is Organic an Option for me?* Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://www.ams.usda.gov/services/organic-certification/is-it-an-option>

United States Department of Agriculture – Risk Management Agency. *Report regarding the Department of Agriculture's Annual Report to...* Consulté le 20 juin 2017 à l'adresse : <https://www.rma.usda.gov/pubs/2017/appropriations.pdf>